

# Le Cap d'ERQUY : Affaire non classée !

par Michel DANAIS

Vice-Président Ecologie de l'U.R.B.E.

Délégué Régional à la F.F.S.P.N.

Faculté des Sciences - 35031 RENNES CEDEX

Le CAP D'ERQUY a été classé par arrêté ministériel du 16 octobre 1978, publié au Journal Officiel du 22 octobre 1978.

Le classement de ce site constitue l'aboutissement de démarches entreprises par les associations de protection de la nature depuis 1974 ; mais il constitue surtout le début d'une phase d'action à long terme visant à obtenir une véritable gestion du site.

## PRESENTATION DU CAP D'ERQUY

La renommée acquise par le secteur ces dernières années rend utile de justifier l'intérêt considérable qu'il représente. Cet intérêt est quadruple : paysager, archéologique, scientifique, économique.

*Intérêt paysager* : Le site culmine à 61 m et constitue un pôle touristique majeur, intégré au complexe voisin de FRÉHEL, pour la côte nord de Bretagne ; la qualité de ses paysages et de son climat lui confèrent un attrait exceptionnel. Il a été un moment intégré à un projet officieux, local, de Parc Naturel dit « de Penthièvre-Fréhel ». L'affluence des visiteurs en période estivale en atteste la qualité. Un extrait du rapport officiel de J.-M. GEHU, Directeur du Département de Botanique Cryptogamie et Ecologie de l'Université de Lille 2, suffit à faire partager tout l'intérêt esthétique de ce Cap :

« L'intérêt paysager est tout à fait exceptionnel et pour ainsi dire unique. C'est en tout cas l'un des paysages littoraux bretons les plus remarquables. Il est le résultat des modelés géomorphologiques, des lignes de rivage, des teintes de la roche, du sable et de la mer, des contrastes harmonieux de végétation. La vue du Cap, du haut de Lourtouais, possède une qualité sans égale de paysage intact, harmonieux et fort. Mais cette qualité rare est à la merci de la moindre construction ! » (Rapport administratif, 1973).

*Intérêt archéologique* : Il est lié principalement aux vestiges d'un vaste camp dit « de César » : les fouilles y ont mis en fait en évidence deux retranchements antérieurs à la période gallo-

romaine ; le « fossé Catuelan », étudié en 1967, situé près de la pointe, et le fossé de « Pleine Garenne », étudié l'année suivante, situé à 450 m du précédent, en limite du vallon de Lourdouais.

L'équipe de P.-R. GIOR, du Laboratoire des Antiquités Préhistoriques de la Faculté des Sciences de Rennes, a mis en évidence l'intérêt de ces vestiges datés par radiocarbone respectivement de  $2500 \pm 110$  BP (1) — période de Hallstatt, prolongement tardif de l'âge du bronze — et de  $2270 \pm 110$  BP — milieu de la période dite de « La Tène », âge du fer.

Signalons par ailleurs la présence de nombreux tessons, de silex et des restes de charbons de bois, attribués au Néolithique moyen, et qui témoignent donc d'une occupation antérieure du site. Les monuments plus récents (vestiges du « Four à Boulet », Sémaphore) augmentent encore la valeur patrimoniale locale.

*Intérêt scientifique* : Les notes de DANIEL (1916), CORILLON et GEHU (1958), LEVASSEUR (1971), et le rapport suscité du Professeur GEHU (1973), soulignent tour à tour la diversité de la flore liée à la variété des biotopes, et la diversité des conditions de milieu du CAP D'ERQUY. Ainsi, la diversité spécifique de la végétation trouve son origine dans l'hétérogénéité à la fois édaphique (sol) et climatique.

La *Géomorphologie* du Cap est complexe, falaises et levées de galets de l'éstran, dunes et pentes sableuses, colmatages de limons périglaciaires, accumulation de « Head » détritiques (2), thalwegs et croupes de plateau mollement arrondis, chicots de grès feldspathiques, de grès siliceux, poudingues, quartzites marqués par l'usure des embruns (érosion alvéolaire). L'intérêt géologique du Cap est lié d'ailleurs aux affleurements de cette formation rose d'ERQUY-FRÉHEL, épais manteau sédimentaire d'âge primaire aux pendages accentués, dont la datation précise est encore sujette à controverse, mais dont la singularité sur les côtes de la Manche est indéniable. Cette formation est, comme au Cap Fréhel, recoupée de filons doléritiques permo-carbonifères consécutifs à l'orogénèse hercynienne (2<sup>e</sup> moitié du Primaire, 360 à 240 millions d'années).

L'intérêt floristique et phytosociologique tient aussi aux conditions *climatiques* locales, particulièrement originales : dominance de vents d'ouest, de nord-ouest ou de nord-est chargés d'embruns, pluviosité inférieure à 580 mm, ensoleillement supérieur à tous les secteurs environnants et pouvant dépasser 1 800 h/an, moyenne annuelle des températures certainement plus élevée qu'ailleurs. La sécheresse « structurale » des sols (rankers sur grès et sables filtrants, sols podzoliques) en rapproche encore les caractères stationnels microclimatiques d'un type méridional, exception majeure sur la côte Nord de Bretagne, traduite visuellement par la végétation.

Plusieurs espèces ou biocénoses possèdent un caractère accentué de rareté, régionale ou nationale. Les auteurs insistent en particulier sur l'intérêt des placages de sable d'origine éolienne, au contact entre dune et falaise, et celui des marnes calcaireuses situées entre Lourdouais et Le Portuais, biotopes absents au Cap Fréhel. Les deux types de stations, riches en calcaire d'origine

---

(1) BP = Before Present (1950).

(2) Accumulation par coulée de solifluxion de limons et blocs de granulométrie hétérogène.



Le Cap, vu de l'arrière pays

(Photo M. Danaïs)

littorale, permettent le développement d'une flore calcicole, de même que les quelques hectares de dunes présents, hélas ! en régression constante. A l'opposé, les dépressions centrales de plateau (Garenne d'Erquy) portent une végétation assez rase de landes et marais acides (pH : 5,5). Tandis que les substrats plus épais sur filons de diabase supportent une lande haute à *Ulex* et des ronces sauvages.

Les données suivantes, loin d'être exhaustives, donnent un aperçu de la richesse floristique locale :

— estran et étage aérohalin de faciès rocheux : ceinture de lichens noirs (*Verrucaria maura*), jaunes (*Caloplaca marina*), oranges (*Xanthoria oreola*), gris (*Ramalina scopulorum*, *Roccella fusciformis*, *Roccella fucopsis*) ces deux derniers aux caractères écophysiologiques bien déterminés — parois abruptes ombrées et froides — ; végétation des falaises, (*Crithmum maritimum*, *Asplenium marinum*) et pelouses maritimes (*Festuca pruinosa*) (*Geranium sanguineum*, *Galium verum*, etc.)

— estran, dunes et pelouses de faciès sableux : laisse de marée à *Cakile maritima*, *Atriplex* sp. pl., dunes mobiles à *Agropyron junceiforme*, *Ammophila arenaria*, *Eryngium maritimum*, *Calystegia soldanella* et dunes vertes (mielles) à *Brachypodium pinnatum*, à *Poterium sanguisorba*, l'hémiparasite *Thesium humifusum*, *Carex arenaria*, *Ononis repens*, la belle rose pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia*), des orchidées (*Anacamptis pyramidalis*, *Gymnadenia conopsea*), une station extrême d'*Ophrys fusca*, et aussi *Goodyera repens*, *Ophrys apifera*, etc.

— landes et groupements végétaux de physionomie apparentée : lande sèche rase à *Erica cinerea*, landes sèches haute et moyenne à *Ulex gallii* et *U. europaeus*, et leurs hybrides, lande neutrophile à *Rosa pimpinellifolia*, lande mésophile à *Erica ciliaris*, *Calluna vulgaris*, la liliacée *Simaethis planifolia*, landes humide et mésohygrophile à *Molinia coerulea*, *Narthecium ossifragum*, *Pinguicula lusitanica*, *Drosera rotundifolia*, *Anagallis tenella*, *Eriophorum angustifolium*, *Eleocharis multicaulis*, etc., et zone tourbeuse à Sphaignes ; deux exemplaires de la très rare gentianiacée *Gentiana campestris* y ont été vus en 1916...

— marais alcalins : (pH 7) présence de *Schoenus nigricans*, *Epipactis palustris*, la rare *Ophioglossum vulgatum*, *Oenanthe lachenali*, et *Gentiana amarella*, en limite sud de son aire de répartition.

— ruisseaux de pente à végétation tantôt acidophile tantôt basophile (avec roselière à *Phragmites communis*, *Equisetum ramosissimum*, *Cyperus longus*, *Apium graveolens*, etc.) où se développe aussi une abondance de Menthe aquatique...

— bas de falaise à *Osmunda regalis*, *Carex pendula*, *Juncus acutus*, *Juncus maritimus*...

— fourrés préforestiers à *Salix sp. pl.*, *Prunus spinosa*, *Rubus sp.*

— pinèdes acides à *Pinus sylvestris* et *P. maritimus*, vulnérables aux incendies et malgré tout en extension ; une bonne gestion du site viserait entre autres à en limiter la progression qui se réalise au détriment de la flore basophile et héliophile ;

— tauds et bernes sablonno-calcaires et limono-sableuses des voies carrossables ou apparaissent en automne des éléments d'une riche flore mycologique (Conocybes, Drosophiles, Cortinaires, Hébelomes, Inocybes, etc.)

— suintements de flanc de falaise à *Asplenium marinum*, *Hydrocotyle vulgaris*, et notons dans le déversoir d'un vallon le bryophyte *Cinclidotus fontinaloides*...

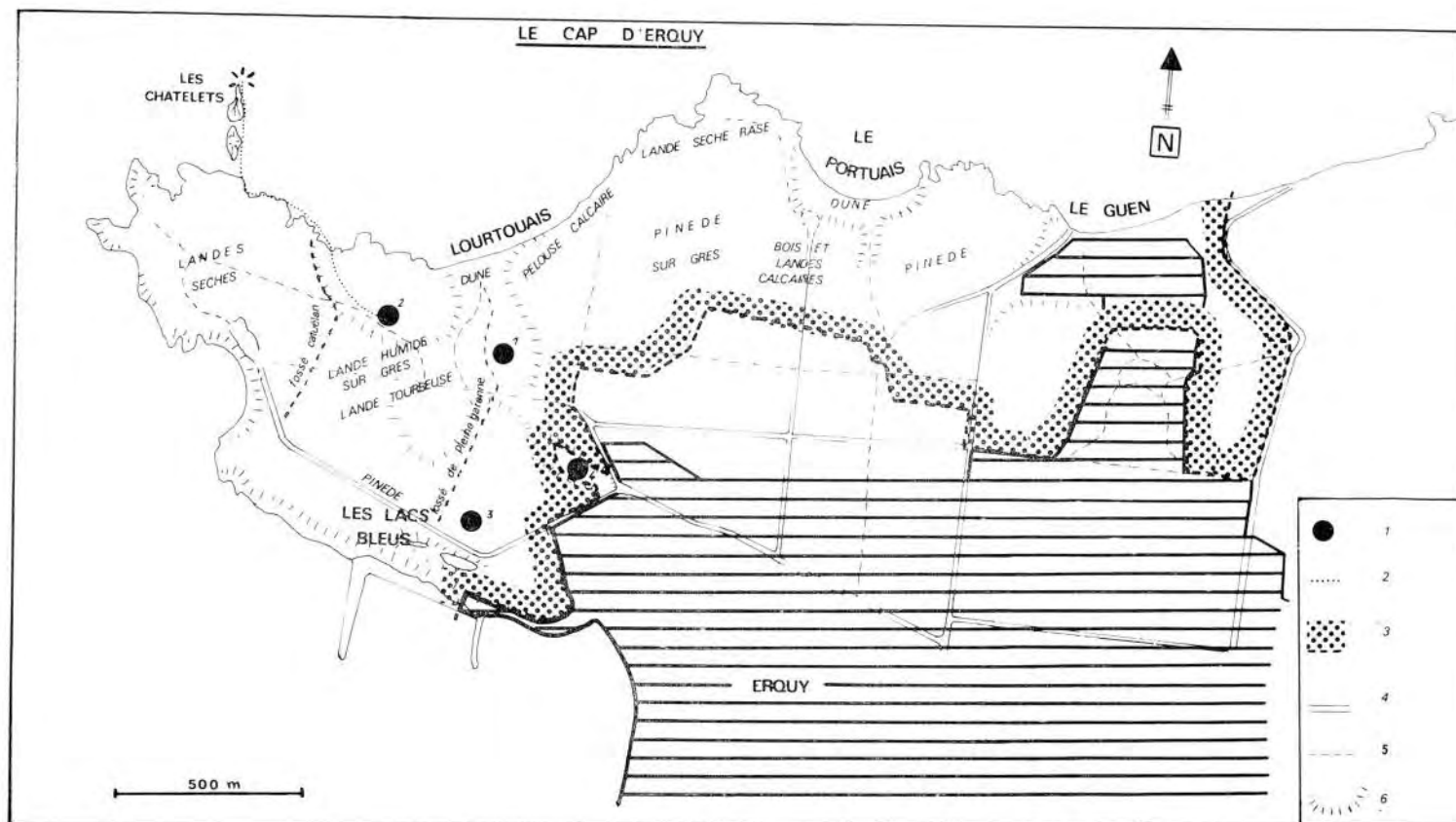
La valeur floristique considérable des 200 hectares du CAP D'ERQUY s'accroît encore sur le plan phytogéographique ; l'influence méditerranéenne-atlantique se manifeste surtout au niveau des formations sablonneuses calcarifères, favorisant la remontée vers le nord d'espèces thermophiles comme *Geranium sanguineum*, *Rubia peregrina*, *Ruscus aculeatus*... Mais le Cap abrite de plus des espèces absentes du reste de la Bretagne : *Helianthemum nummularium*, ainsi curieusement disjoint de son aire géographique, *Equisetum ramosissimum*, très localisée dans l'ouest, *Anthyllis dillenii*, *Goodyera repens* ; le lecteur s'étonne peut-être ici de l'importance accordée à la présence de quelques individus d'une espèce rare, ou à la diversité floristique locale, face au seul intérêt que présente déjà la perception d'un paysage remarquable. Il faut savoir (il est grand temps), qu'il y a actuellement à l'échelle mondiale un remarquable déficit de mesures visant à préserver le patrimoine scientifique, médical, génétique, que représentent les espèces végétales. L'urgence est aujourd'hui extrême de favoriser par tous les moyens une protection draconienne des dernières localités ou des stations limites de nombreuses espèces en voie d'éradication totale. Déjà en quelques décennies, ce sont des centaines sinon des milliers de familles et de genres qui ont perdu des représentants, perte inestimable pour le futur. La vitesse de destruction et d'aménagement des milieux leur offrant des conditions de croissance et de reproduction favorables augmente, et la pression ainsi exercée risque d'appauvrir de manière irréversible un pool de vie d'utilité potentielle ou reconnue considérable, dont nous avons tous, sur le plan moral et éthique, la responsabilité.

L'inventaire de la faune n'a encore jamais été réalisé sur le Cap. La diversité écologique présente ne peut que favoriser une réelle richesse tant de l'avifaune que de l'entomofaune, des mollusques, rongeurs, reptiles, dont le recensement précis reste à faire. Signalons les observations de Huppe, Fauvette pitchou, Hibou des marais, nicheurs.

---

Légende de la carte ci-contre :

1. — Projets successifs de station d'épuration.
2. — Conduites envisagées pour le rejet des effluents.
3. — Limite du site classé (plus 500 m en domaine maritime).
4. — Voies carrossables principales.
5. — Sentiers et voies carrossables d'accès difficile.
6. — Accidents de relief principaux.



L'intérêt encore relativement préservé du Cap en fait depuis des années un lieu pédagogique et naturaliste, classé en catégorie 3 dans le fichier S.E.P.N.B. (« Réserve naturelle à créer avec acquisition par l'Etat ») ; il est également en zone de préemption, et le S.D.A.U. de Saint-Brieuc le réserve en « coupure verte », malgré un projet de route au centre du site. Ce statut privilégié a été repris dans le Schéma d'Aménagement du Littoral Breton (Unité d'aménagement N° 3).

*Intérêt économique* : Les richesses biologiques marines locales sont à la base de l'économie. Le secteur d'ERQUY-FRÉHEL constitue l'une des portions de côte rocheuse les plus riches et les plus diversifiées de la côte nord pour les coquillages. Les bancs de Coquilles Saint-Jacques s'y portent bien et la qualité rocheuse des fonds en limite l'exploitation directe, aussi ne fait-il pas de doute que le stock contribue à la dynamique reproductrice de l'ensemble du quartier maritime. Ce n'est pas un hasard si Erquy est le premier port coquillier de France et si une fraction importante de sa population permanente est formée de marins-pêcheurs dont l'activité principale reste l'exploitation de la Coquille Saint-Jacques. L'I.S.T.P.M. et le C.N.E.X.O. ont effectué dans les dernières années des essais de captage de naissains par collecteurs au large d'Erquy.

## L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS

L'accroissement de la population en période estivale fait surgir avec une acuité croissante le problème de l'assainissement. Un réseau ancien et désuet, ne desservant que le centre de la commune, un exutoire en mauvais état, ont alerté assez tôt les élus locaux pour qu'un projet de station d'épuration voit le jour dès 1970, en liaison avec la D.D.A.

La proposition soumise à Enquête publique du 8 au 24 octobre 1973 localisait l'installation en partie amont du vallon du Pissot, situé à la pointe du Cap. Aucune opposition ne se fit jour lors de cette enquête le plus généralement ignorée...

Consultée à son tour sur l'emplacement, la Commission Départementale des Sites donne d'abord son accord le 24 janvier 1973. Certains membres de la Commission, après coup avertis de l'intérêt du site, se rendent sur les lieux. L'Atelier Régional du Paysage est alors pressenti pour exprimer un avis ; il porte son choix sur un emplacement situé bien en retrait, en mars 1974. La Commission des sites revenant sur son avis précédent, reprend cette proposition.

La municipalité refuse alors de reconsidérer le projet initial lors de ses délibérations des 2 et 22 mars 1974, et demande le permis de construire pour l'amont du vallon du Pissot. La Commission Départementale d'Urbanisme donne avis favorable. La D.D.A. suggère ensuite au Préfet par lettre du 11 avril de passer outre à l'avis de la Commission des Sites. Réponse positive du Préfet par lettre du 22 avril.

L'appel d'offre, lancé depuis le 2 mai, aboutit le 6 décembre 1974 à la désignation de la Société Responsable des Travaux. C'est également début décembre 1974 que le Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature de Saint-Brieuc apprend





La « Garenne » du Cap d'Erquy vue de la pointe.  
Au fond les pinèdes.

(Photo M. Danaïs)

l'existence du projet... Dans la conception administrative classique du processus officiel de décision, il n'est plus possible d'intervenir ; les jeux sont faits !

Outre le problème des rejets prévus à la pointe du Cap, le caractère exceptionnel du site a amené le G.E.P.N. et la S.E.P.N.B. à entreprendre une cascade de démarches, plus ou moins bien comprises à l'époque, qu'il serait fastidieux de développer. Le site ne sera définitivement protégé par classement que trois ans et trois mois, après le rejet d'autorisation de construire obtenu de justesse en mai 1975.. Il a fallu de nouvelles pressions des associations au niveau de la Commission Supérieure des Sites et de la Préfecture, devant la « protestation » conjointe des quelques gros propriétaires locaux et du Conseil municipal.

### *UNE ACTION A LONG TERME*

Si la mise en instance de classement permettait d'éviter le pire à court terme, elle n'apportait aucune solution définitive, ni à sa conception, ni à l'emplacement des rejets, ni surtout à l'EROSION TOURISTIQUE CROISSANTE du CAP D'ERQUY.

Depuis, de nouveaux contacts avec la municipalité ont été sources de propositions constructives, malgré une opposition de principe inébranlable ; il existe des solutions de rechange pour la localisation, dont une ancienne carrière située à l'entrée du bourg, sans intérêt esthétique ni scientifique. Mais une nouvelle mobili-

sation locale, plus radicale, s'est traduite par une pétition de 800 signatures reprenant des propositions antérieures du G.E.P.N., faisant appel à l'EPURATION TERTIAIRE phytotechnique et INTERCOMMUNALE. Rien n'est encore résolu début 1979, malgré une nouvelle enquête publique dès l'année 1977.

Par opposition, le classement du Cap pose un jalon ; mais plusieurs remarques s'imposent :

- à aucun moment, l'écologie proprement dite du secteur n'a été prise prioritairement en considération ; ce sont les caractères du site (paysage) auxquels ont fait appel les organismes concernés ;
- le classement constitue une PORTE OUVERTE pour une politique volontariste de gestion du CAP D'ERQUY en tant que MILIEU NATUREL D'INTERET SCIENTIFIQUE.

Les questions suivantes, posées depuis par les associations locales, sont restées sans réponse :

Va-t-on faire respecter l'interdiction de camping sauvage sur le Cap ?

Va-t-on prendre les courageuses dispositions nécessaires pour enrayer la dégradation des dunes et pentes sableuses par les activités équestres et la « moto verte » ?

Prendra-t-on l'initiative de placer des panneaux discrets pour inviter les visiteurs à respecter la flore, à suivre les sentiers, à éviter les mégots en raison des risques élevés d'incendies dans les landes et les pinèdes en été ? Mettra-t-on en place des chicanes limitant l'intrusion des automobiles, puisque ces véhicules polluants tracent aujourd'hui dans les landes et en corniche, des pistes qui sont autant de plaies au paysage, de prises à l'érosion, de sources de pénétration abusive, de banalisation de la flore et d'éloignement de la faune ?

Toutes ces réalisations sont parfaitement réalisables et fort peu coûteuses, elles n'appartiennent donc pas au domaine de l'utopie ; elles n'exigent qu'une volonté d'agir, choix politique s'il en est. D'autres nécessités existent, plus contraignantes celles-là ; délimitation de secteurs « hors fréquentation » par ganivelles (en particulier les pelouses dunaires) et arrêt complet des prélèvements de sable calcaire et de maërl effectués au large du Cap et parfois à peu de distance de la côte. Ces deux dispositions-là n'en seront pas moins nécessaires (et le plus tôt sera le mieux), pour sinon rétablir, du moins maintenir l'équilibre actuel de la limite de rivage ; faute de quoi la synergie des phénomènes destructeurs d'origine anthropique (érosion de la dune en été par le piétinement intensif, érosion de la dune en hiver par les tempêtes qui rétablissent le profil d'équilibre des fonds bouleversés par les sabliers) anéantira encore un élément de grande valeur de notre patrimoine littoral.

Au-delà d'un succès ponctuel (le classement) déjà si difficile à obtenir, au-delà de mesures prises au « coup par coup » dans un littoral qui s'urbanise de jour en jour, c'est tout l'avenir et l'entretien des milieux naturels qui est en cause. Pour y répondre, les collectivités locales et les administrations doivent PRENDRE ENFIN LEURS RESPONSABILITES.

(Juin 1979)